SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange

Nom commercial du produit : Enduit C7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation du mélange : Enduit colle multi-usages (7 fonctions : reboucher, monter les carreaux de plâtre, coller du doublage/plaque et recouvrement de bande, dégrossir, enduire, décorer)

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE

34 avenue Franklin Roosevelt

92282 Suresnes Cedex
T : (33) 1.46.25.46.25

Email : placoinfo@saint-gobain.com

Assistance Technique Placoplatre : 0825 023 023

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon le règlement CLP.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement CE n°1272/2008

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange

Etiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrase de sécurité :

S22 Ne pas respirer les poussières

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT (Persistant Bioaccumulable Toxique) : non applicable.

vPvB (Very Persistant very Bioaccumulable): non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Sulfate de calcium ($CaSO_4$ + 0.5$H_2$0)	CAS : 7778-18-9 EC : 231-900-3 REACH : 1-2119444918-26-0153	25< X < 50	
Carbonate de calcium naturel broyé	CAS : 1317-65-3	50 < X < 100	
Nom	**Identificateur de produit**	**%**	**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**
Sulfate de calcium ($CaSO_4$ + 0.5$H_2$0)	CAS : 7778-18-9 EC : 231-900-3 REACH : 1-2119444918-26-0153	25< X < 50	
Carbonate de calcium naturel broyé	CAS : 1317-65-3	50 < X < 100	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	:	Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Laver immédiatement à l'eau savonneuse et bien rincer.
Premiers soins après contact oculaire	:	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant bien les paupières pendant au moins 5 minutes. Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	:	Consulter un médecin et lui montrer l'emballage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	:	Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est possible.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel. Informer les Autorités en cas de déversement important.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de dispersion accidentelle, balayer ou aspirer puis nettoyer àl'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Se laver les mains après chaque utilisation.
Prévention des incendies	:	Produit incombustible. Aucune mesure de prévention spécifique n'est nécessaire.
Equipements et procédures recommandées	:	Pour la protection individuelle, voir la section 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Equipements et procédures interdits	:	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Conserver hors de la portée des enfants et toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

France : VME (poussières sulfate de calcium et carbonate de calcium) < 10 mg/m^3

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	:	Eviter l'inhalation des poussières. Type de masque : porter un masque anti- poussières s de type FFP1 ou FFP2 en cas d'exposition prolongée aux poussières.
Protection de la peau	:	Après un contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées doivent être lavées Porter un vêtement de travail régulièrement lavé
Protection des yeux	:	Eviter le contact avec les yeux. Lors d'opération générant une émission de poussières de ponçage, il est conseillé de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN 166.
Protection des mains	:	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété. Types de gants conseillés : latex naturel ou PVC (Polychlorure de Vinyle)

Quick-FDS [20940-21071-30558-018382] - 2025-04-30 - 05:50:03

Hygiène industrielle	Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ne pas boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements sales avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	
Forme	:	poudre
pH en solution aqueuse	:	Non déterminé (base faible)
Point de fusion (°C)	:	non déterminé
Point d'ébulition (°C)	:	non déterminé
Pression de vapeur [50°C]	:	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	:	produit non inflammable
Température de décomposition (°C)	:	120°C
Température d'auto-inflammation (°C)	:	le produit n'est pas auto-inflammable
Danger d'explosion	:	ce produit ne présente pas de danger d'explosion
Densité	:	>1.0

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Décomposition thermique / Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée sur le produit lui- même n'est disponible.

Substance : Carbonate de calcium broyé : DL50> 5000mg/kg (espèce : rat)

Mélange : aucune information toxicologique disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations disponibles..

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Quick-FDS [20940-21071-30558-018382] - 2025-04-30 - 05:50:03

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités	:	Détruire conformément aux réglements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. 17 08 02 matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés par la rubrique 17 08 01
Elimination des déchets du produit	:	Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets non dangereux.
Destruction des récipients vides	:	Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Information générale: le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport: par route RID/ADR – par voie maritime OMI/IMDG – par voie aérienne OAC/IATA.

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

14.3. Classes de danger pour le transport

Classement ADR/RID

OMI/IMDG

OAC/IATA

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail :

- surveillance médical renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L4111-6 et des décrets spéciaux pris en application : agents chimiques dangereux : décret n°2003-1254 du 23 décembre 2003.

- surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés par l'arrêté du 11 juillet 1977.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16: Autres informations

Origine des données : la déclaration volontaire de données de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Conseils relatifs à la formation : prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Décharge de responsabilité :

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Quick-FDS [20940-21071-30558-018382] - 2025-04-30 - 05:50:03